



Actions pour le
développement durable

Le Rônier

Tsévié, Togo



FONDS ENFANT SOLEIL

**PROGRAMME D'ASSURANCE DE L'EDUCATION PRIMAIRE
AUX ENFANTS ORPHELINS ET DEMUNIS :**

**PHASE QUINQUENNALE D'AUTONOMISATION ET D'EXTENSION 2010 -
2015**

COÛT TOTAL : 275 millions FCFA (419 400 €)

APPORT SOLLICITE : 187,5 millions FCFA (285 860 €) sur 6 ans.



Mai 2010.

IDAY – International rue des Jambes 19, 1420 Braine l'Alleud
Jean-Jacques Schul tel : 02 808 17 64 ou GSM : 0476 75 06 01 e.mail : iday1606@adsl.toledo.be
Noëlle Garcin : GSM : 0475 87 32 27 e.mail : idaycoordination@gmail.com
IBAN : BE53 5230 8026 6767 BIC : TRIOBE91 Belgium : 523-0802667-67
For tax deductible gifts > 30€ : King Baudouin Foundation :
Account : **IBAN : BE10 0000 0000 04 04 BIC: BPOTBEB1 Belgium : 000-0000004-04**
Obligatory communication : IDAY R10471

« Pensons globalement, agissons localement »

BP: 03 TSEVIE – TOGO TEL: (00228) 330 46 20 GSM: (00228) 935 46 44 FAX: (00228) 221 88 92
ÉMAIL: ong@leronier.org Site Web: www.leronier.org

Octobre 2009

SOMMAIRE

| | | |
|--------------|---|-----------|
| 0- | FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET | 3 |
| I- | INTRODUCTION | 4 |
| II- | CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE | 6 |
| III- | DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET | 7 |
| IV- | LOCALISATION | 8 |
| V- | DURÉE | 8 |
| VI- | BUT ET OBJECTIFS | 8 |
| VII- | BÉNÉFICIAIRES DU PROJET PILOTE FES | 9 |
| VIII- | LA STRATÉGIE GLOBALE D'ACTIONS | 9 |
| | 8.1- Organigramme De FONDS ENFANT SOLEIL (FES) | 10 |
| IX- | RÉSULTATS ATTENDUS | 11 |
| | 9.1- Résultats immédiats attendus | 11 |
| | 9.2- Résultats attendus à court terme | 11 |
| | 9.3- Résultats à moyens et long terme | 11 |
| X- | CALENDRIER VENTILE DES ACTIVITÉS | 12 |
| XI- | PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION QUI PRÉSENTE LE PROJET | 16 |
| XII- | RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET TECHNIQUES PRÉVUES POUR LA RÉALISATION DU PROJET FES | 18 |
| | 12.1- Ressources humaines affectées au projet FES | 18 |
| | 12.2- Organigramme des ressources humaines affectées au projet FES | 18 |
| XIII- | SUIVI – ÉVALUATION | 19 |
| XIV- | BUDGET PRÉVISIONNEL PAR CHAPITRES GÉNÉRAUX ET PAR PARTENAIRE SUR 5 ANS | 21 |

| | | |
|------|----------------------------|----|
| XV- | VIABILITE DU PROJET | 23 |
| | 15.1- Viabilité sociale | 23 |
| | 15.2- Viabilité économique | 23 |
| XVI- | CONCLUSION | 24 |

0/ FICHE SIGNALETIQUE DU PROJET

Pays : TOGO / REGION MARITIME

Promoteur du programme : **ONG Le RONIER**
213, Maison ESIAKU
4037, rue Monenou-Marché Tsévié
BP : O3 TSEVIE – TOGO (Afrique de l'Ouest)
Tél : (228) 330-46-20 / 935 46 44
Fax. : (228) 221-88-92
Email : ong@leronier.org
Site: www.leronier.org

Titre du programme : FONDS ENFANTS SOLEIL :

PROGRAMME D'ASSURANCE DE L'EDUCATION PRIMAIRE AUX ENFANTS
 ORPHELINS ET DEMUNIS – Phase II d'autonomisation et d'extension

Bénéficiaires du projet : Tous les enfants vulnérables de la localité et de ses environs.

➤ **Objectif global du projet :** Encourager le développement du tissu associatif à travers des initiatives et créativité qui favorisent et renforcent chez les communautés rurales leur contribution et leur participation au processus d'éducation pour tous et du développement local.

Durée du projet : La durée de réalisation du projet est de cinq (05) ans.

Coût global du projet : 275 091 600 FCFA soit 419 400 euros.

Apport de Le RONIER : 87 598 000 FCFA soit 133 550 euros
 et des bénéficiaires

Financement recherché 187 494 000 FCFA soit 285 860 euros

Date probable de démarrage : Dès la mise en place du financement

| Analyse du coût de revient de prise en charge d'un enfants FES par rapport au fonds sollicité et par année | Année | Fonds sollicité par année en €. | Nombre d'enfants | Fonds sollicité par enfant et par année en €. |
|--|---------|---------------------------------|------------------|---|
| | 1 | 119 188 | 500 | 238 |
| 2 | 207 625 | 600 | 173 | |
| 3 | 272 168 | 700 | 130 | |
| 4 et 5 | 285 857 | 1000 | 71 | |
| 1-6 | 285 857 | 1000 | 38 | |

I- INTRODUCTION

Si dans les statistiques de l'UNESCO, le nombre d'enfants (6 à 12 ans) non-scolarisés baisse en Afrique (38 millions de 2000 à 31 millions 2006) mais le nombre de jeunes (15 à 24 ans) analphabètes continue d'augmenter (31 millions en 2000 et 43 millions en 2006). Cela est la conséquence de la croissance démographique élevée due entre autre aux mariages précoces des jeunes filles avant la fin de leurs études mais aussi à l'insuffisance des investissements publics en éducation de base (environ 5% des budgets nationaux).

Face à une telle situation, les organisations de la société civile s'évertuent à travers des actions de plaidoyer, à rappeler aux gouvernements que l'éducation est un droit qu'ils devront assurer à tous.

En Afrique, les enfants payent donc un lourd tribut du fait qu'ils sont privés d'éducation : ce sont les enfants issus de la traite, enfants soldats, enfants domestiques, enfants des rues, les enfants orphelins, enfants dit « sorciers », les jeunes ruraux trop éloignés des écoles, surtout les jeunes filles illettrées dont on sait qu'elles influenceront sur le niveau d'instruction de leurs propres enfants. Quant à l'impact de l'éducation sur la santé, l'exemple des zones rurales ougandaises est significatif : l'infection VIH-SIDA qui y touchait +/- 16% de la population en 1990, touchait toujours en 2001, 12% des analphabètes, 6.5% de ceux qui ont une éducation primaire et 2% pour ceux ayant une éducation secondaire.

L'éducation est donc bien le premier pilier de la prise de conscience politique capable de conduire à une amélioration de la gouvernance publique, donc de la croissance économique et donc aussi de l'utilisation efficiente de l'aide étrangère.

La question de l'éducation a toujours été au centre des préoccupations de l'Association Action pour le développement durable, « Le RONIER », qui s'était réjouie en l'an 2000 lorsque l'éducation a été inscrite au deuxième point des ODM. Le Rônier, en organisant plusieurs activités dans ce domaine (campagnes de sensibilisation, informations et communications, conférences débats, émissions radio et concours), participe activement à lutter contre les différents abus et injustices dont sont victimes les enfants. Aussi œuvre-t-il à faire comprendre aux parents, autorités et communauté internationales, la nécessité de ne pas aliéner les droits des enfants. Le fil conducteur des informations a pour cible l'épanouissement de l'enfance africaine. L'exhortation devait donc prendre une forme multiple auprès des populations souvent sensibilisées :

- a- Lutter contre la pauvreté en donnant l'occasion aux enfants de s'instruire
- b - Lutter contre la délinquance juvénile et la prostitution en orientant les enfants sur la bonne voie de la vie : école – apprentissage - formation
- c- Lutter contre l'analphabétisme

- d- Initier les enfants à la vie active à travers des appuis conseils
- e- Lutter contre le mariage précoce, le trafic et l'exploitation des enfants.

Pour ce faire, Le RONIER sillonne les établissements scolaires, villages et fermes reculés (Togo profond) pour véhiculer, avec ses propres moyens, la nécessité de l'appropriation de l'éducation des enfants ne fut-elle que primaire. Des émissions radio, des publications dans les journaux et sur son site ne sont pas en reste.

Profitant de la journée internationale de l'enfance africaine (16 juin 2006), Le RONIER a multiplié des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation de ressources aussi bien humaines que financières pour faire de cet anniversaire une réussite au profit des enfants. Ainsi le village de Kpomé avait été choisi pour abriter les cérémonies prévues pour la circonstance. Il faut rappeler que nos contacts et échanges avec IDAY dans la dynamique de mobilisation et de partage d'informations nous ont aussi été d'un grand réconfort quant au message pathétique de Yaguine et Fodé, deux jeunes guinéens morts tragiquement dans le train d'atterrissage d'un avion en provenance d'Afrique à Bruxelles. Car le message de ces deux enfants vient conscientiser davantage les parents, autorités vis-à-vis de leur responsabilité face à l'éducation des enfants.

À Kpomé, la création d'un fonds de soutien aux enfants démunis n'a été au début qu'une proposition d'une vieille dame. Cette proposition a reçu comme à l'Agora grecque l'écho favorable de toutes les couches de la population présente. Le **Fonds Enfants Soleil (FES)** est donc né et les enfants en difficulté identifiés pour la circonstance ont bénéficié de quelques appuis en matériels scolaires. De bouche à oreille, les campagnes de sensibilisation de Le RONIER continuant, deux villages ont donc finalement adhéré au Fonds et à se doter chacun d'un comité local. Il s'agit de Wédékou - Hové et Havé toujours dans la préfecture de Zio.

1.1- Le FONDS ENFANT SOLEIL (FES)

1.1.1. Principes

Voulant faire du **FES** un fonds efficace et pratique sur le terrain avec des résultats mesurables dans l'espace et le temps, une réunion de stratégie opérationnelle a eu lieu à Tsévié le 5 août 2006 à laquelle a pris part Jean-Marc SUBRA, un coopérant français diplômé de l'Université de Pau, licence de formation de formateur, spécialiste en alphabétisation. Cette rencontre organisée pour identifier la stratégie du FES, a conclu :

- 1- Chaque comité local est responsable de l'identification de ce qu'il convient d'appeler "enfant orphelin ou socialement démuné". Les critères d'identification seront validés par le comité préfectoral, organe suprême du Fonds.
- 2- Le Fonds appuie les enfants dans leur scolarité primaire.
- 3- Selon un sondage mené par Le RONIER et confirmé par les membres des trois comités, sur cinq enfants orphelins, de la rue ou socialement défavorisés, c'est difficilement qu'un 1/5 parvient à être socialement véritablement intégré dans une famille qui n'est pas la sienne. Il est donc à remarquer que dans les milieux ruraux, lorsqu'on sort un enfant en situation de cercle familial et qu'il n'a pas de repère familial, il s'en suit des malaises au niveau de l'enfant. Il faut donc privilégier les valeurs et les traditions africaines fondées sur les notions de famille large, de solidarité africaine. Si un ou les deux parents d'un enfant meurent, il y a toujours un oncle, tante, cousin ... de l'enfant qui en prend soin. Il faut donc supporter cette famille d'accueil et le risque de déviance

ou de maltraitance de l'enfant sont moindre, car les familles d'accueil sont supportées, suivies et évaluées. Les familles d'Accueil sont donc identifiées comme des interlocuteurs valables auprès du FES. Les appuis sont destinés aux enfants dans les familles d'accueil. Les père et mère des familles d'accueil prennent un engagement formel sous forme contractuel de n'utiliser les appuis qu'à des fins d'éducation, de santé de l'enfant.

1.1.2. Formes d'appui.

L'appui du fonds prendra les formes suivantes :

0. Achat de fournitures, de tenues scolaires, de perdiem pour les nourritures essentiels et les frais de scolarité (durant deux ans). Le coût de ces frais est fixé à 50.000F.CFA soit 80 euros par année scolaire et enfant.
1. Achat d'un cheptel de caprins, porcins, volailles ou lapins selon la convenance des familles reproducteurs pour permettre à la famille d'accueil de démarrer un petit élevage et de ne plus dépendre du Fonds. Les frais susceptibles de démarrer ce type d'élevage sont évalués à 50.000 FCFA, soit l'équivalent de 80 €
2. Suivi des élevages pour récupérer 1/3 de la production des premiers animaux de la seconde génération pour alimenter le Fonds qui permet de soutenir de nouvelles familles (35% des besoins).

Les enfants bénéficiaires doivent contribuer à la réussite de l'élevage pris en charge par leur famille d'accueil. C'est leur contribution à la réussite du projet et à leur réussite scolaire et l'adoption de la solidarité collective dans leur philosophie de vie.

II- CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La convention relative aux droits de l'enfant (CDE) proclame le droit de l'enfant à une éducation pertinente et de qualité. Elle confirme que l'Etat a le devoir moral et social de garantir équité et bien-être à tous les citoyens. Mais les programmes d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA joints aux troubles sociopolitiques connus par nos pays ont entraîné une extrême pauvreté au niveau des couches rurales qui n'ont d'autres sources de revenus substantiels que celles issues de l'agriculture traditionnelle elle aussi à la merci des caprices climatiques et distortions des marchés internationaux.

Le phénomène des enfants de la rue et dans la rue constitue un véritable problème des villes et de leurs abords. Il est facile d'imaginer les conséquences d'un mode de vie pareil au plan sanitaire et psychologique. L'ignoble trafic des enfants s'y ajoutant alourdit le taux d'analphabétisme dans nos contrées.

Avec le cercle vicieux « pauvreté Sida pauvreté », on assiste également dans les communautés rurales à l'amenuisement du pouvoir financier des familles entraînant l'abandon des enfants qui sont ainsi contraints à dormir dans les places publiques (marché, bars dancing, les vidéos clubs, des taudis...) et à chercher eux-mêmes des moyens de subsistance. D'aucuns sont des portefaix les jours de marché, d'autres sont l'objet de trafic. Aussi les filles dans ces conditions sont donc en proie à la prostitution, aux viols et autres. La faim, la misère conduisent le plus souvent ces enfants à se constituer en bandes de garnements délinquants voués au gangstérisme avec son cortège de conséquences sociales notamment l'insécurité sociale déjà en mal dans le pays eu égard à la crise sociopolitique. Si rien n'est

fait, ces enfants ne seront que des révoltés qui pour assouvir leurs besoins primaires ne peuvent que perpétrer des vols à mains armées.... Un enfant abandonné et non éduqué devient une menace sociale tout en aggravant les conséquences susvisées suffisamment obérées.

C'est cette réflexion qui a amené les villages à créer et soutenir le **FES**.

III- DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Afin de rendre effective l'éducation pour tous au sein des communautés rurales pauvres au Togo, la société civile s'est organisée en une entité structurée pour rechercher les voies et moyens devant assurer une éducation primaire à tous les enfants orphelins et démunis. Conscient que l'éducation des enfants est un impératif, les populations du canton de Kpomé, (Akadjamé, Apéyémeé et Agomé) ont proposé la création du FES auquel ont rapidement adhéré les villages d'Hové et Havé. Une première phase lancée en 2007-2008 avec l'aide du Fonds Message de Yaguine & Fodé et le Fonds NIF touche à sa fin et le succès de l'opération incite d'autres villages à souhaiter se joindre au FES.

L'organe local qui servira de relais entre la famille d'accueil (des orphelins, enfants démunis...) et l'école est le **Comité** de base du **FES** installé officiellement dans les villages adhérents. Chaque comité de base jouit d'une autonomie et devra localement identifier à moyen et long terme des stratégies de collecte de fonds et des activités génératrices de revenus à réaliser pour alimenter leur caisse. Pour ce faire, les comités bénéficieront de l'appui de Le RONIER à travers le **Comité Directeur CENTRAL de FES** dans l'identification des stratégies et des activités génératrices de revenus qui conviendront le mieux à chacun d'entre eux. Après analyse, il ressort que pour assurer durablement la scolarité des enfants orphelins retenus par le comité de base, il faut prévoir la prise en charge des frais de scolarité des trois premières années scolaires (frais de scolarité, fournitures scolaires et tenue scolaire et doter leur famille d'accueil d'un cheptel de caprins, de porcins ou de volailles). Au bout de la troisième année chaque famille dotée doit restituer une partie de la dotation pour permettre de doter de nouvelles familles d'accueil en situation. Ainsi, de nouvelles familles FES pourront être dotées sur le programme.

Pour la phase d'autonomisation et d'extension, LE RONIER vise la scolarisation de 1000 enfants dans 15 villages sur une période de 5 ans, le rythme de progression dépendant des financements obtenus.

IV- LOCALISATION

Dans cette seconde phase, FES se limite encore à la Région Maritime composée de six Préfectures (La Préfecture du ZIO, de l'Avé, du Lac, du Golfe, de Yoto et de VO). Mais la méthodologie adoptée par le fonds est transposable à d'autres régions rurales du Togo ou d'autres pays africains. Elle a l'avantage d'être moins coûteuse que le transfert des orphelins vers des orphelinats et assure une meilleure intégration sociale de l'enfant démunis.

V- DUREE

Ce programme de prise en charge des enfants orphelins dans sa phase de recherche d'autonomie et d'extension devra durer 5 ans. Ainsi, les expériences acquises durant la phase pilote serviront à améliorer cette phases de recherche d'autonomie et d'extension du programme FES.

VI- BUT ET OBJECTIFS

6.1- But du projet :

- Le but de ce programme FES est d'encourager le développement du tissu associatif à travers des initiatives et créativité qui favorisent et renforcent chez les communautés rurales leur contribution et leur participation au processus d'éducation pour tous et de développement local.

6.2- Objectifs spécifiques à court terme

- Rechercher des points de chute ou des familles d'accueil pour les enfants abandonnés et sans domicile qui dorment dans les marchés et dans les vidéos club.
- Promouvoir l'éducation des enfants dans les familles à faibles revenus
- Offrir la prise en charge matérielle et financière pour l'éducation des enfants orphelins et nécessiteux pour au moins une durée de deux à trois ans.

6.3- Objectifs spécifiques à moyens et long terme

- Encourager le développement du tissu associatif à travers des initiatives et créativité qui favorisent et renforcent chez les communautés rurales leur contribution et leur participation au processus d'éducation pour tous et du développement local
- Mobiliser des ressources locales, nationales et internationales en vue de fournir aux enfants orphelins et nécessiteux des appuis leur permettant de jouir de leur droit à l'éducation primaire.
- Permettre aux familles d'accueil de jouir d'une autonomie financière pour garantir une éducation primaire et ou une formation professionnelle aux enfants bénéficiaires du projet.
- Encourager les initiatives et la créativité au niveau des enfants en vue de favoriser chez eux l'acquisition de savoir (savoir-être, savoir-vivre et savoir-faire)

VII- BENEFICIAIRES DU PROJET PILOTE FES

7.1- Bénéficiaires directs

- Au moins 1000 enfants orphelins et démunis des villages membres du FONDS ENFANTS SOLEIL (dont l'âge est situé entre 3 et 15 ans) seront appuyés en matériels, fournitures et autres pour une éducation de qualité.
- 1000 familles d'accueil ayant en charge un enfant orphelin ou démuné.

7.2- Bénéficiaires indirects

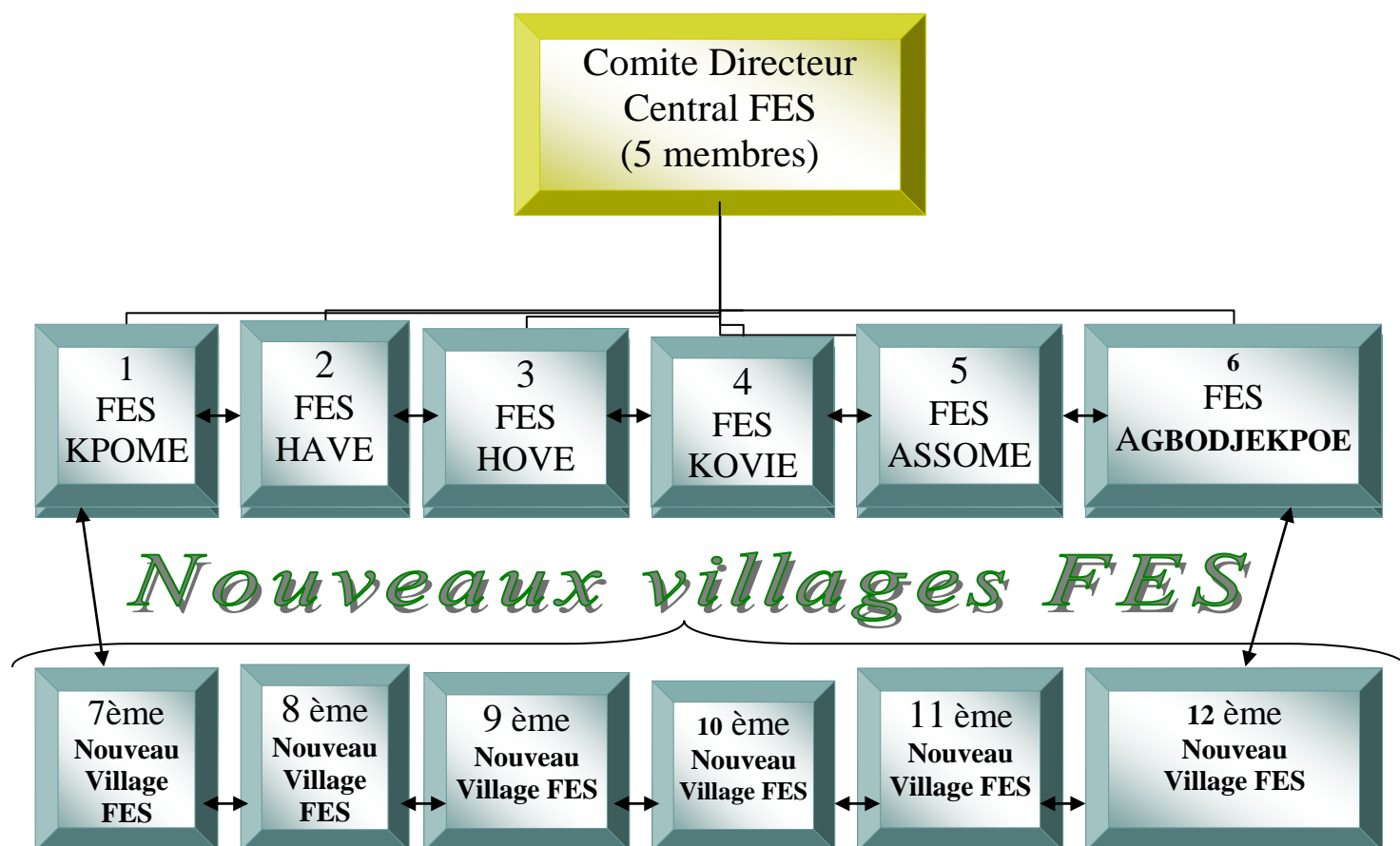
- Les populations des villages qui ont adhéré au FES
- Toutes les 6 Préfectures de la Région Maritime

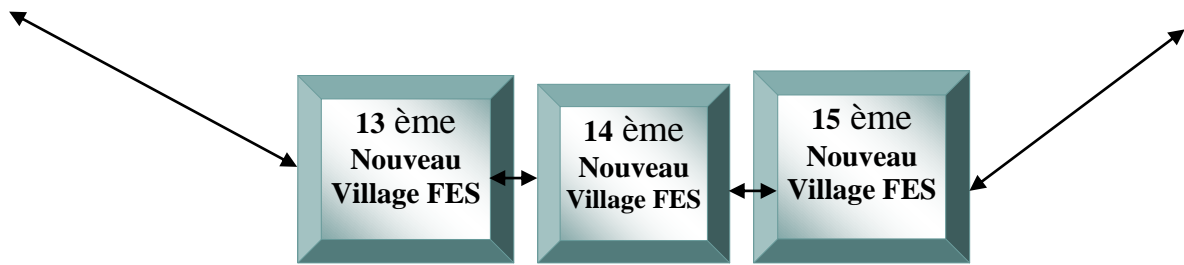
VIII- LA STRATEGIE GLOBALE D’ACTIONS

Les **Comités** villageois de base du **FES** jouissent d’une autonomie de gestion et peuvent opérer toutes activités susceptibles de lui générer des revenus pour s’occuper des enfants de sa localité. Tous les comités locaux fusionnés constituent l’Assemblée Générale du **FES** que dirige le **Comité Directeur Central** qui est l’organe suprême de coordination à qui revient la tâche de mobiliser sur le plan national et international des ressources pour soutenir les comités locaux dans leurs initiatives. Le **RONIER** assure le secrétariat exécutif de Comité Directeur Central et pour cela est tenu de rechercher à élaborer un programme de renforcement de capacité du **FES**. Le présent projet est donc une émanation des comités locaux du **FES**. C’est en somme une compilation des propositions de plusieurs réunions et rencontres avec les comités locaux existants. L’examen des conclusions de la réunion portant sur la politique et la stratégie pour une meilleure gestion et efficacité des actions du FES faite par les responsables des comités locaux et les responsables de Le **RONIER** a permis d’aboutir à :

- une évaluation des besoins de chaque enfant inscrit au FES
- une étude prévisionnelle sur les activités du FES
- une définition et une évaluation des besoins du FES
- une définition du rôle du Comité Directeur Central.

8.1- Organigramme De FONDS ENFANT SOLEIL (FES)





8.2- Activités :

Différentes activités font de FES un programme à large spectre. On note

- ✓ Insertion socio-éducative des enfants vulnérables
- ✓ Appui à la scolarisation des enfants vulnérables
- ✓ Elevage familial et collectif
- ✓ Installation des champs communautaires FES
- ✓ Epargne et crédit Scolaris
- ✓ Collecte de fonds pour la caisse de scolarisation des enfants FES.
- ✓ Camps chantiers d'appui aux différentes initiatives FES.

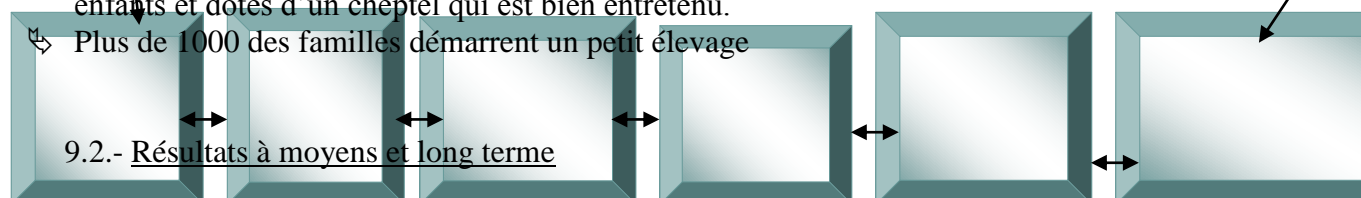
IX- RESULTATS ATTENDUS

9.1- Résultats immédiats

- il y a une prise de conscience collective de la communauté de la place de choix qui doit être réservée aux enfants dans chaque localité
- plus de 1000 familles d'accueil ayant adopté ou disposées à le faire et nécessitant de l'aide pour assurer la scolarisation des enfants adoptés sont identifiés par les Comités villageois.
- Plus de 1000 enfants du programme **FES** identifiés bénéficient d'un soutien scolaire.

Et :

- ↪ les comités de **FES** sont formés sur leur mission et servent de relais dans la communauté.
- ↪ Plus de 1000 familles d'accueil sont formées sur les soins qui doivent entourer les enfants et dotés d'un cheptel qui est bien entretenu.
- ↪ Plus de 1000 des familles démarrent un petit élevage



- Plus de 1000 familles dotées jouissent d'une autonomie substantielle et sont aptes à prendre en charge les enfants placés auprès d'elles.
- Plus de 1000 enfants de 5 à 14 ans en situation vont à l'école dans les milieux ciblés
- au moins 60% de participation de la population rurale aux initiatives de FES.

- Chaque village FES a une autonomie financière et assure son autogestion.
- La caisse FES est consolidée et assure la scolarisation des enfants orphelins et démunis au niveau village
- Les villages FES sont fédérés en une unité de micro-finance à la base
- FES jouit d'une grande visibilité tant au niveau national et international et suscite le partenariat et la collaboration d'autres structures d'appui.

XI- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION QUI PRESENTE LE PROJET

11.1- Identification de l'association

Nom de notre association : Actions pour le Développement Durable
Sigle de votre association : Le RONIER
Adresse de son siège social : 213, Maison ESIAKU
4037, rue Monenou-Marché Tsévié
Boite Postale : BP: 03 TSEVIE TOGO
Ville : TSEVIE
Téléphone : (228) 330-46-20 / 935 46 44
Télécopie : (228) 221-88-92
Email : ong@leronier.org
Site web : www.leronier.org

Le RONIER, Association actions pour le Développement Durable créée le 1er juin 2001, reconnue comme organisation à but non lucratif (loi 1901) sous le N° 0996/MISD-SG-DAPSC-DSC par le Ministère de l'intérieur du Togo en 2003 et comme ONG de développement en 2008 par le Ministère de la Coopération du Développement et de l'Aménagement du Territoire sous le N° 459/MCDAT/2008.

11.2- Identification du responsable de l'association et des personnes chargées du dossier

11.2.1- Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : AYIVI
Prénom : Folly A. Demanya
Qualité : Président du Conseil d'Administration
Adresse : 8, rue Prince Agbodjan – Doulassamé
BP : 3913 Lomé – TOGO
Email : ong@leronier.org

11.2.2- Le chargé du programme FES

Nom : AMOUZOU
Prénom : Dotsè Kodjovi
Fonction : Coordonnateur de Le RONIER (Sociologue)
Adresse : 213, Maison ESIAKU - 4037, rue Monenou-Marché Tsévié
Email : ong@leronier.org

11.3- Autres informations pertinentes relatives à notre association

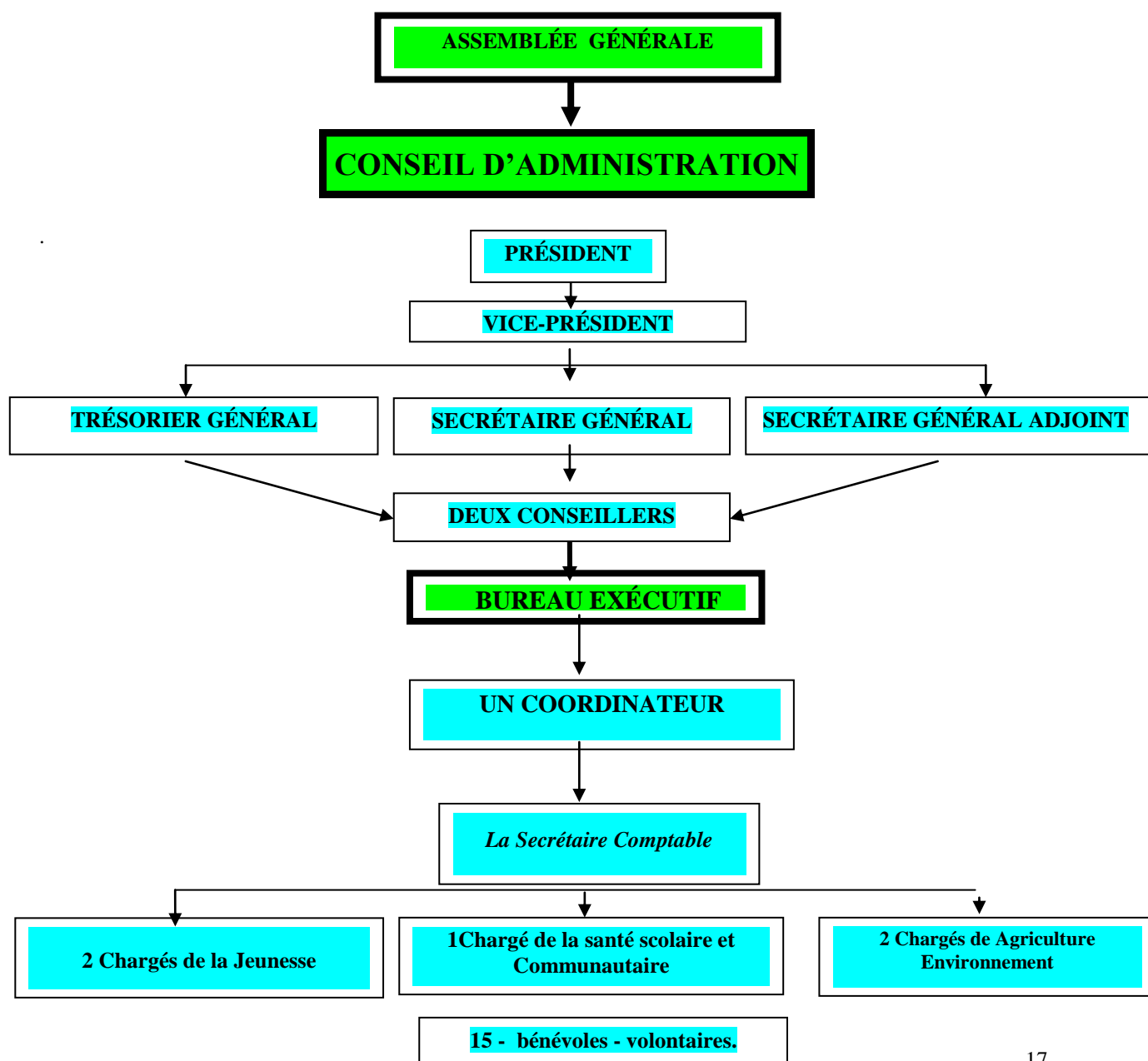
11.3.1- Renseignements d'ordre administratif et juridique

a- **Date de publication au Journal officiel** : 2 septembre 2003

a. **Objectif de Le RONIER** :

- 1- Promouvoir le concept du développement durable.
- 2- Participer activement à la protection de l'environnement au Togo ;
- 3- Renforcer les capacités et compétences des populations à la base à s'organiser en tant qu'acteurs de leur propre développement ;
- 4- Promouvoir la santé communautaire et contribuer activement à la lutte contre le IST/VIH/SIDA, le paludisme et le tabagisme
- 5- Participer au processus d'éducation pour tous ;
- 6- Développer et mettre en œuvre des méthodes de développement de l'individu et des communautés rurales avec des programmes agricoles hautement participatifs.

13.4- Organigramme général de LE RONIER



XII- RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET TECHNIQUES PREVUES POUR LA REALISATION DU PROJET FES

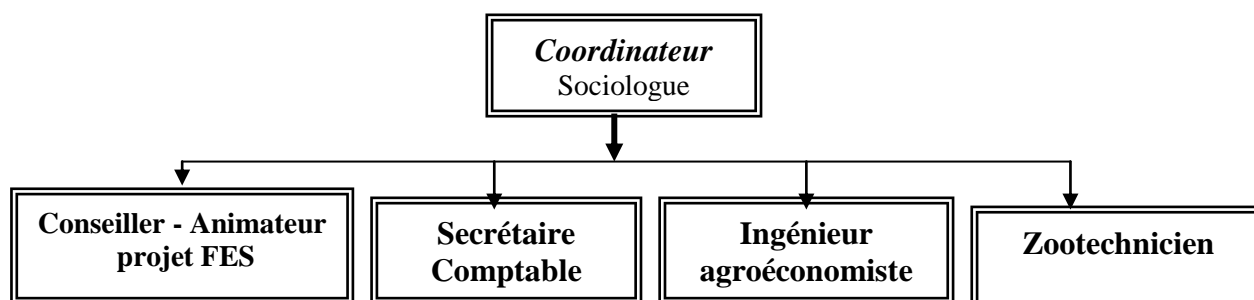
12.1- Ressources humaines affectées au projet FES

La réalisation des différentes phases du programme nécessite l'appui d'une structure compétente. A cet effet, Le RONIER qui a conduit avec succès la phase pilote de FES, entend mettre à la disposition de la phase future du programme FES, un personnel technique, une équipe transdisciplinaire de terrain de sept (7) agents bénévoles du bureau exécutif parmi lesquels cinq seront affectés au programme FES (voir organigramme de gestion du projet pilote FES page 14). Il s'agit :

- 1 sociologue
- 1 spécialiste de l'enseignement primaire
- 1 ingénieur agroéconomiste
- 1 zootechnicien
- 1 Secrétaire comptable.

Étant une association de masse, Le RONIER a plusieurs autres membres techniciens qui interviennent bénévolement selon les besoins du terrain pour des périodes données et pour des activités précises. Il faut noter que le personnel travaillera sur le projet comme volontaire et contribuera à environ 50% sous forme d'apport en nature sur le projet.

12.2- Organigramme des ressources humaines affectées au projet FES



12.3- Ressources matérielles et techniques nécessaires pour les agents de terrains pour la réalisation du projet FES

Pour permettre aux agents d'encadrement d'avoir régulièrement accès aux villages qui ont fait leur adhésion au FONDS ENFANT SOLEIL, notamment les comités locaux et les familles d'accueil pour mener à bien les suivis appuis et encadrements techniques, des formations et toutes les activités prévues par le projet FES, certains moyens logistiques et matériels sont indispensables :

- 3 motos DT 125
- 8 casques
- 4 cadenas pour la sécurité des motos
- pièces de rechanges et autres
- matériels de bureau et de travail.
- 4 paires de bottes.

- 4 sacs à dos
- 4 manteaux de pluie
- des fournitures de bureau

12.4- Ressources matérielles et financières nécessaires pour doter les comités locaux et les familles d'accueil pour la pérennisation des actions du projet FES

12.4.1- Assistance scolaires par enfants et par année

- Tenue scolaire = 7.000 F.CFA
- fournitures scolaires = 10.000 F.CFA
- frais de scolarité = 5.000 F.CFA
- frais de récréation = (100 x 5jours) x 4 x 9 mois = 18.000 F.CFA
- premiers soins = 10.000 F.CFA (assurance mutuelle de santé)

Selon les prévisions, pour assurer de façon la scolarité à un enfant en situation (orphelin ou enfant de la rue) il faut un frais minimum de 50.000 F.CFA par année. Il est prévu une modique somme de 100 F.CFA par jour afin que l'enfant puisse s'acheter une un gâteau ou une quelconque nourriture ou collation pendant la récréation. Cette somme est prévue seulement les jours de classe (5 jours par semaine pendant 9 mois). Pour lutter contre les infections helminthiques et autres maladies qui peuvent survenir durant l'année scolaire et empêcher la régularité aux cours de l'enfant, une prévision de 10.000F.CFA est faite par enfant. Les enfants étant des êtres très fragiles, cette prévision qui n'est d'autre que les premiers soins en valent le coup pour ne pas empiéter sur leur rendement scolaire.

12.4.2- Assistance en dotation d'un cheptel de caprins aux familles d'accueil.

Pour assurer durablement la scolarité aux enfants du FES, comme indiqué plus haut, il est prévu une dotation des familles d'accueil des enfants, un cheptel de caprins reproducteurs : un bouc et deux chèvres le tout d'un montant de 50.000 F.CFA. Ceci permettra à la famille après deux ans d'assistance scolaire, de s'auto-suffir à partir de la troisième année grâce aux revenus substantiels de cet élevage.

XIII- SUIVI – EVALUATION

13.1- Auto-évaluation

Cette phase de recherche d'autonomie doit être conduite avec méthode afin de permettre à tous les acteurs directs et indirects de s'autoévaluer périodiquement (chaque trimestre) pour amoindrir les déviances et les écarts. Ceci permettra une meilleure acquisition des connaissances de tous les acteurs afin de leur assurer l'appropriation des actions à court et moyens terme. Le RONIER qui est la structure d'appui veillera à ce que les auto-évaluations se fassent par les cibles elles-mêmes afin de relever et de redresser périodiquement les manquements et insuffisances. Ceci permettra une meilleure capitalisation des expériences et une préparation pour faciliter la prise en charge à la fin des 5 ans. Aussi les résultats des auto-évaluations constituent-ils des indices de base pour l'évaluation à mi parcours et finale. C'est pourquoi dans cette phase du programme FES, les résultats précédants du terrain seront valorisés par des revues annuelles et des échanges d'expériences de tous les acteurs du programme.

13.2- Évaluation à mi-terme

L'évaluation à mi-terme (2^{ème} année) s'appuiera sur les indices des autoévaluations périodiques des acteurs impliqués pour ressortir les avancées, les manquenments afin d'apporter des correctifs pour une meilleure réussite. De nouvelles stratégies eu égard au parcours de 2ans peuvent aussi être adoptées de commun accord avec tous les partenaires impliqués de près ou de loin compte tenu des éventuelles contraintes et exigences observées durant la 1^{ère} année d'exécution.

13.3- Évaluation finale

L'évaluation finale exploitera les éléments des deux premières évaluations (auto-évaluations des cibles et évaluation à mi-temps) tout en se basant sur les objectifs fixés par le programme, le plan d'actions comportant des indicateurs de vérifications et d'évaluation préalablement identifiés et en tenant compte des contraintes de terrain. Elle permettra à tous ceux qui sont impliqués dans le programme de voir son aboutissement, les manquements à combler et acquis à valoriser dans les phases futures. Elle favorisera ainsi une meilleure valorisation des acquis lors de l'exécution du programme quinquennal d'autonomisation de FES.

XIV- BUDGET PRÉVISIONNEL PAR CHAPITRES GÉNÉRAUX ET PAR PARTENAIRE SUR 5 ANS

Le budget est calculé en FCFA sur la base des coûts observés durant la Phase I, augmenté de frais administratifs et de suivi supplémentaires pour tenir compte des conclusions des études d'évaluation qui estimait que Le Rônier manquait de moyens pour suivre convenablement les opérations lancées durant cette Phase préliminaire.

Ces coûts ont aussi été ajusté avec une provision pour inflation de 2% par an pour refléter l'inflation prévisionnelle de l'euro. Une commission de 3% a été également prélevée par IDAY pour le suivi des opérations. Cette commission, prélevée sur tous les projets publiés sur la « Bourse à projets » est utilisée prioritairement pour financer les coûts opérationnels des bureaux locaux d'IDAY qui suivent tous les projets en voie d'exécution par des membres d'IDAY dans le pays.

En dernières années, les coûts de contrôle d'IDAY doivent tendre vers zéro, car le projet doit ensuite être durable et poursuivre son développement sur ses propres ailes. Il est vraisemblable que FES/LeRônier devra continuer à suivre de loin les opérations, mais le gros de l'effort du FES en 6^{ème} année ira vers l'expansion du projet tant au Togo qu'à l'étranger où le module FES commence à faire des émules.

Les coûts en FCFA ont été convertis en € au taux de 1 € - 655.9 FCFA.

| | RUBRIQUE BUDGÉTAIRE | BUDGET 1 ^{ERE} ANNÉE | | | BUDGET 2 ^{EME} ANNÉE | | | BUDGET 3 ^{EME} ANNEE | | | BUDGET 4 à 6 ^{EME} ANNEES | | | TOTAL 6 ANNEES | | |
|------------|---|------------------------------------|-----------|---------------------------------|------------------------------------|-----------|---------------------------------|------------------------------------|-----------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------|---------------------------------|----------------------|-----------|---------------------------------|
| | | TOTAL 1 ^{eme} ANNÉE | SOLLICITE | RONIER et BENEFICI- AIRES | TOTAL 2 ^{eme} ANNÉE | SOLLICITE | RONIER et BENEFICI- AIRES | TOTAL 3 ^{eme} ANNÉE | SOLLICITE | RONIER et BENEFICI- AIRES | TOTAL 4 ET 5 ^{eme} ANNÉE | SOLLICITE | RONIER et BENEFICI- AIRES | TOTAL 5 ANNÉES | SOLLICITE | RONIER et BENEFICI- AIRES |
| I | Phase de sensibilisations et de formations | 9148 | 3202 | 5946 | 8004 | 1982 | 6022 | 5146 | 0 | 5146 | 6861 | 0 | 6861 | 29158 | 5184 | 23975 |
| II | Frais de soutien scolaire des enfants vulnérables | 38116 | 38116 | 0 | 38116 | 38116 | 0 | 38116 | 38116 | 0 | 76231 | 0 | 76231 | 190578 | 114347 | 76231 |
| III | Frais d'appui des initiatives des comités FES | 45739 | 45739 | 0 | 22869 | 22869 | 0 | 11435 | 11435 | 0 | 3812 | 3812 | 0 | 83854 | 83854 | 0 |
| IV | Outils et équipements des comités FES | 12250 | 7349 | 4902 | 4383 | 4383 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16634 | 11732 | 4902 |
| V | Équipements et logistiques | 8256 | 7730 | 526 | 3865 | 3865 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12121 | 11595 | 526 |
| VI | Frais de fonctionnement et de gestion administrative | 6190 | 4909 | 1281 | 6190 | 4909 | 1281 | 4642 | 3095 | 1547 | 6190 | 2063 | 4127 | 23212 | 14977 | 8236 |
| VII | Ressources humaines | 9148 | 6403 | 2744 | 9148 | 6403 | 2744 | 9148 | 6403 | 2744 | 9148 | 6403 | 2744 | 36591 | 25614 | 10977 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|
| VIII | Frais d'évaluation et d'audits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SOUS TOTAL PARTIEL | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 128846 | 113447 | 15399 | 92575 | 82528 | 10047 | 68486 | 59049 | 9437 | 102241 | 12278 | 89963 | 392148 | 267302 | 124846 |
| IX | Inflation & imprévus (5%) | 2577 | 2269 | 308 | 3740 | 3334 | 406 | 4192 | 3614 | 578 | 8428 | 1012 | 7416 | 18937 | 10229 | 8707 |
| | Commission de suivi IDAY | 3471 | 3471 | 0 | 2576 | 2576 | | 1880 | 1880 | | 399 | 399 | | 8326 | 8326 | 0 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 134894 | 119188 | 15707 | 98891 | 88438 | 10453 | 74558 | 64543 | 10015 | 111.068 | 13.689 | 97.379 | 419411 | 285857 | 133554 |
| | TAUX DE CONTRIBUTION (%) | 100 | 88 | 12 | 100 | 89 | 11 | 100 | 87 | 13 | 100 | 12 | 88 | 100 | 68 | 32 |

Inflation

1,02

1,04

1,06

1,08

Coût total de revient par an et par enfant

| 1 Euro = | | 655,9 | FCFA |
|----------|--------------|----------------------|-------------|
| Année | Nbre enfants | Coûts cummulatifs €. | an/enfant € |
| 1 | 500 | 134894 | 270 |
| 2 | 600 | 233785 | 195 |
| 3 | 700 | 308343 | 147 |
| 4 et 5 | 1000 | 419.411 | 105 |
| 1-6 | 1000 | 419411 | 70 |

Apport extérieur par an et par enfant

| 1 Euro = | | 655,9 | FCFA |
|----------|---------|------------------------|--------------|
| Année | enfants | Apports cummulatifs €. | /an/enfant € |
| 1 | 500 | 119188 | 238 |
| 2 | 600 | 207625 | 173 |
| 3 | 700 | 272168 | 130 |
| 4 et 5 | 1000 | 285.857 | 71 |
| 1-6 | 1000 | 285857 | 48 |

XV- VIABILITE DU PROJET

15.1- Viabilité sociale

La durabilité du programme FES est enracinée dans la volonté populaire de mettre en place ce programme pour résoudre les problèmes des enfants abandonnés de la région. La mise en place des Comités FES responsabilise des membres de la communauté et implique les autorités traditionnelles et religieuses de même que tous les groupes organisés du village. Cette organisation endogène constitue dans un premier temps un soutien moral pour les familles d'accueil et les enfants qui se savent écoutés et pris en charge. Dans un deuxième temps cette entité représente une force de surveillance de la famille dans la prise en charge des enfants et l'entretien du cheptel qui permettra d'assurer au cours de la troisième année le soutien de la scolarité de l'enfant. L'enfant qui retrouve ainsi un cercle familial sera mieux à l'aise pour bien travailler à l'école. Il participe à la recherche du fourrage pour les chèvres ; ce qui constitue pour lui une initiation à une activité génératrice de revenus.

En définitive, il faut dire que cet enchevêtrement des acteurs impliqués et leur engouement à gérer les activités du projet au profit des enfants orphelins et démunis sont des indices et paramètres qui garantissent la viabilité du projet FES et son encrage social.

15.2- Viabilité économique

Les prévisions et les jalons posés par ce projet pilote FES en vue d'assurer la scolarité aux enfants pris en charge se présentent comme suit : une famille d'accueil sera dotée d'un cheptel de caprins et autres reproducteurs. Tous les petits animaux : les poules, les lapins, la chèvre sont d'un prix relativement modéré. Il est plus facile d'acheter ou de les tuer qu'une vache. On peut en élever un plus grand nombre et la perte ou la vente d'une bête n'entraîne pas de graves conséquences.

Par ailleurs il est facile de lui trouver de la nourriture ; même les enfants peuvent s'en faire obéir. Ce sont des animaux précoces, et très féconds. Les bêtes sont régulièrement utilisées pour la vente et servent à bien des rituels, cérémonies et usages traditionnels. Ils peuvent être élevés dans des environnements très divers. Ils peuvent même vivre dans les zones très arides et sèches. Ces animaux ont une importance économique. Etant donnée que c'est une zone où se pratique l'agriculture de subsistance, les fourrages, les déchets de la récolte et les autres produits secondaires résultant de la transformation des produits récoltés sont disponibles en quantités importantes en tant que produits constituant une bonne ration alimentaire. Il est donc clair que cet élevage ne demande pas un investissement pour l'alimentation et les soins vétérinaires élevés.

A titre d'exemple en terme de rentabilité, si on prend une chèvre de reproduction, on peut avoir trois portées dans deux ans (cf. l'Élevage de caprins, porcins, volailles..., sous les tropiques). Les portées des deux chèvres sont donc estimées à six pour les deux ans et feront au minimum cinq chèvres. Il faut noter que les premières portées peuvent aussi donner deux chevreaux par mise bas et qu'au bout de deux ans une famille d'accueil peut se retrouver avec 8 à 10 chèvres. Si la première mise bas est une chèvre, elle peut aussi mettre bas ; ce qui augmentera le rendement.

C'est surtout à partir de la troisième année où le rendement sera beaucoup plus élevé et où les familles auront plus de bêtes à vendre, abattre et/ou donner. C'est donc à partir de la troisième année où les familles auront une autonomie financière et pourront s'occuper sans assistance extérieure des frais de scolarité de l'enfant adopté.

Le programme prévoit qu'à la fin de la troisième année chaque famille dotée remboursera une partie de la dotation au comité local du village. Les remboursements serviront à alimenter la caisse locale du FES ou à doter d'autres familles d'accueil.

Enfin la viabilité sociale et économique telle qu'elle, représente une garantie "d'assurance scolarité des enfants orphelins et démunis".

XVI- CONCLUSION

Les difficultés scolaires de l'enfant sont mises en relation avec sa situation sociale et familiale. L'accent est mis sur le travail relationnel avec l'enfant, la médiation avec sa famille d'accueil et l'école. L'objectif est d'assurer une meilleure insertion de l'enfant dans son milieu scolaire par une approche structurante, par la réalisation de projet individualisé fondé sur l'implication de la famille d'accueil en collaboration avec le comité local FES. Ainsi, l'intégration de l'enfants dans un groupe familial lui permet de mieux se situer dans son environnement, favorise la rentre et les échanges d'expériences pouvant stimuler sa motivation.

Ce programme FES est en somme une sorte « d'assurance éducation primaire » aux enfants orphelins et démunis». C'est une approche de solution aux difficultés scolaires des enfants orphelins et démunis. Si chacun de nous s'accorde à dire que le bien-être de l'enfance doit être une priorité, les acteurs du FES se permettent de dire que sa scolarisation est une obligation car c'est l'éducation qui fait de lui un être pensant. C'est ce qui justifie cette volonté et mobilisation populaire dénommée FONDS ENFANT SOLEIL.